



Procès-verbal

Conseil du 26 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le lundi 26 octobre à 20 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 22

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2009

Présents : MARTIN Jean-Claude, DELORME Noëlle, ABEL François, DUPASSIEUX Georges, PERRON Jean-Pierre, DALEX Roland, FILLARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, MAURY Guy, GROSJEAN Georges, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, MARIN-LAMELLET Gabriel, DUBOIS Jean-Louis, SENECHAL Michel, BOURGEOIS Jean-Baptiste, BAUQUIS Alain, CHEVALLET Philippe, VIGNON Yves, EXCOFFIER Henri, FROELIG Pierre, VIRE Eliane, DUFOUR FONTAINE David.

Absents : BOUSSIS Mohamed, LEROY Jean-Yves, ROLLAND Lionel, MEUSNIER-DELAYE François, CONCHON Régis, BUGUET Jean-Pierre, BARBAUX Anne, GUINOT Jean-Jacques.

Assistaient également à la séance au rang du public :

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,

M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,

M. Olivier HUET, Directeur de la résidence Pierre PAILLET, EHPAD du pays d'Alby à Gruffy (Pour le point 1)

Madame Marie Luce PERDRIX est élue secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2009 :

Mme DELORME précise que M. ABEL était présent lors du dernier conseil et souhaite qu'il en soit fait mention dans le compte rendu de ce jour.

Le conseil adopte le PV du conseil du 28 septembre 2009.

2- EHPAD de CHAPEIRY- Dossier de candidature auprès du CROSMS :

Lors de sa séance du 28 septembre 2009, le conseil avait donné mission à M. HUET de constituer le dossier de candidature de l'EHPAD de Chapeiry auprès du Comité Régional d'Organisation Sociale et médico-Sociale (CROSS)

M. HUET précise que l'étude a permis :

- de répertorier les besoins sur le canton : 101 demandes sont en attente à GRUFFY dont 81 « actives » (demandes d'entrée immédiate) ; l'établissement accueille 12 personnes nouvelles par an alors qu'il enregistre 38 demandes nouvelles par an ; 1/3 des demandes est donc satisfait.

Ces éléments font apparaître une offre insuffisante par rapport à l'évolution démographique, quantitativement et qualitativement par rapport à certaines pathologies (maladie d'Alzheimer).

Il est demandé au conseil de valider le dossier de candidature sur la base des propositions d'investissement et de fonctionnement d'un établissement de 80 places, complémentaire de celui de GRUFFY.

- de préciser le montage administratif et financier : Parmi les différentes options possibles tant en investissement qu'en fonctionnement, sur les recommandations du Conseil général, le bureau propose un investissement public avec gestion publique. A savoir, la maîtrise d'ouvrage serait confiée à la CCPA qui acquiert le terrain de 6 765 m² à la commune de Chapeiry. Le coût prévisionnel de l'opération avec des normes HQE s'élève à 10 653 599 € TTC (hors mobilier). Le fonctionnement serait confié à un Etablissement Public Administratif à créer dont le personnel aura un statut de la filière hospitalière. Le loyer mensuel ressort à un coût inférieur à 502 € par lit (seuil de financement du PLS)

M. HUET rappelle que la procédure administrative est la suivante : Dépôt du dossier avant le 31 octobre 2009 auprès du CROSMS qui dispose de 3 mois pour rendre son avis. Si l'avis est favorable le dossier est soumis pour décision de financement auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie et de la DDASS.

M. DALEX indique que pour la commune de Chapeiry, le dossier représente un projet structurant pour le centre village. Des logements sociaux pour le personnel de l'hôpital d'Annecy et pour des personnes âgées compléteront l'aménagement.

M. DUBOIS informe l'assemblée de l'avancement du projet communal de Centre pour infirmes moteurs-cérébraux à Héry et précise qu'il comporte 15 logements HLM. Il souhaite que la CCPA réfléchisse à une politique d'accompagnement des personnes âgées en plus de la construction des EHPAD.

M. DUPASSIEUX demande si l'EHPAD restera propriété de la CCPA.

M. MARTIN indique que dans la mesure où la CCPA aura les mêmes compétences qu'aujourd'hui, le montage sera le même que pour l'EHPAD de Gruffy.

Le conseil décide d'adopter le dossier de candidature sur les bases proposées par le bureau.

3- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 :

Le conseil examine les documents budgétaires présentés par M. LECONTE qui détaille les différents budgets :

Budget principal	Fonctionnement : 4 227 599.07 €	Investissement : 3 920 419.48 €
Budget TVA	Fonctionnement : 137 132.24 €	Investissement : 465 853.61 €
Budget CLI	Fonctionnement : 31 550.00 €	Investissement : 78 696.32 €
Budget SPAC	Fonctionnement : 397 000.00 €	Investissement : 1 309 523.71 €
Budget SPANC	Fonctionnement : 10 840.57 €	Investissement : 709.44 €
Budget OM	Fonctionnement : 874.07 €	Investissement : 456.36 €

M. MARTIN demande que les communes répondent rapidement à la sollicitation du CLI pour la programmation des chantiers de 2010.

M. DUBOIS observe qu'avec une subvention exceptionnelle supplémentaire de 377 000 € qui s'ajoute au 466 935 € prévus au Budget primitif la disparité de traitement entre le budget d'assainissement et le budget des OM s'accroît. En effet, pour le budget des OM on fait payer le service à 97 % par l'utilisateur alors que la CCPA subventionne largement le service de l'assainissement.

M. GUERRAZ rappelle que lors de l'examen du compte administratif 2008 le conseil avait constaté une recette exceptionnelle de 756 000 € correspondant à un rappel de taxe professionnelle et de DGF. Il avait été prévu d'en affecter une part au budget d'assainissement pour permettre de financer des travaux en autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt.

M. MARTIN indique que cette recette exceptionnelle est utilisée de manière exceptionnelle sur de l'investissement et qu'elle ne couvre pas des dépenses de fonctionnement. Il rappelle que seules les communautés qui ont plus de 3 500 habitants en moyenne par commune sont dans l'obligation d'équilibrer le service par la redevance.

M. DUBOIS souhaite que, compte tenu des montants investis dans les travaux d'assainissement, les secteurs les moins rentables ne fassent plus l'objet de travaux financés par la Communauté.

M. GUERRAZ précise que pour équilibrer le budget d'assainissement sans recourir à une subvention du budget principal de la CCPA, il faudrait prévoir un triplement de la redevance actuelle.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2009.

4- PERSONNEL CONTRAT GROUPE :

M. le Président rappelle que suite à une mise en concurrence, le Centre de Gestion a passé un marché négocié avec la société GENERALLI ASSURANCES et le cabinet DEXIA-SOFCAP relatif à la couverture des garanties statutaires du personnel territorial et nous a communiqué une proposition de contrat correspondant à notre collectivité. Il est proposé au conseil de reconduire pour les 5 prochaines années les dispositions prévues dans le précédent contrat, à savoir une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL (cotisation de 3,81 %) et de supprimer la franchise pour les agents non affiliés à la CNRACL (cotisation de 0,88 %).

Le conseil adopte ce nouveau contrat à l'unanimité.

5- GYMNASSE, PARTICIPATION DU DEPARTEMENT :

M. DALEX, Vice-Président en charge du scolaire et des sports, indique que depuis 1990, le département de la Haute-Savoie apporte une indemnisation auprès des collectivités pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens. Après négociation, il est proposé d'adopter une nouvelle convention valable pour les 10 prochaines années. Pour le gymnase d'Alby l'indemnisation s'élèvera à 8,85 € / heure d'utilisation par les scolaires. L'année de référence sera l'année 2009/2010 et le coût suivra l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'énergie (IPC 4007 E).

Le conseil adopte cette convention qui pourra être amendée en fonction de l'évolution des équipements sportifs créés par la collectivité.

6- SERVICE JEUNESSE ET TOURISME :

6-a) REGIE TOURISME : Afin de permettre la vente de documents touristiques (coffret rando-fiches) établis par le PNR et la CCPA, le conseil de communauté décide de créer une régie de recettes et d'autoriser le Président à nommer un régisseur titulaire, un régisseur suppléant et des régisseurs mandataires ordinaires dans les différentes mairies partenaires de l'opération, à savoir : Viuz, Cusy, Chapeiry et St-Félix.

6-b) PDIPR : sentier du Chéran

Par convention du 20 juillet 2001, le Conseil Général de Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Pays d'Alby ont signé une convention pour la mise en place d'une signalétique sur les itinéraires de randonnée.

Afin d'étendre le balisage sur une nouvelle portion du sentier du Chéran (communes de Mûres-Gruffy-Alby-Sur-Chéran) soit 4,913 km, le conseil de Communauté approuve l'avenant n°3 à la convention de balisage initiale.

6-c) JEUNESSE - Plaj' de l'été 2009 : subventions aux associations

Mme DELORME, Vice-Présidente aux affaires sociales, rappelle que pendant l'été 2009, des associations ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents dans le cadre du PLAJ ; le bilan financier laisse apparaître, à charge des associations, un déficit.

Le Conseil de Communauté décide de verser aux associations les subventions d'équilibre suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Les Viulans Tireurs : | 73,00 € |
| - Vivre à Chapeiry (camps sportifs) : | 2 118,67 € |
| - Ecole de Musique du Pays d'Alby : | 145,80 € |
| - AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Albanais). | 114,00 € |

6- d) ACCUEILS DE LOISIRS :

Madame Noëlle DELORME, Vice-Présidente, rappelle au Conseil de Communauté que depuis la rentrée 2008, la commission « sociale - cadre de vie et solidarité » aide les associations gestionnaires à développer une offre de service adaptée aux besoins des familles, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

A ce jour, il existe :

- Un accueil de loisirs le mercredi pendant l'année scolaire à Gruffy géré par Grignote en Bauges
- Un accueil de loisirs le mercredi pendant l'année scolaire à Saint-Félix, « la Ruche aux grenouilles » géré par l'AFR de Saint-Félix (ouverture septembre 2009)
- Un accueil de loisirs pendant les petites vacances à Gruffy, « 1, 2, 3 soleil » géré par l'AFR de Gruffy
- Un accueil de loisirs pendant les petites vacances à Saint-Félix, « la Ruche aux grenouilles » géré par l'AFR de Saint-Félix
- Un accueil de loisirs d'été, à la demi-journée, sans repas, à Chainaz-Les-Frasses, « la Ruche », géré par l'AFR de Cusy et communes environnantes
- Un accueil de loisirs d'été, à la journée, sans repas à Chapeiry, « la Ruche », géré par Vivre à Chapeiry.
- Un accueil de loisirs d'été, avec repas à Héry-sur-Alby, « les p'tits hérissons », géré par l'AFR de Cusy et communes environnantes
- Un accueil de loisirs d'été avec repas à Gruffy, « 1, 2, 3 soleil », géré par l'AFR de Gruffy

Lors de la séance du 22 décembre 2008, le conseil de communauté avait demandé à la commission sociale cadre de vie et solidarité de proposer une aide aux associations sur la base des orientations suivantes :

- Assurer une égalité de traitement des associations et favoriser la garde des enfants.

Une enveloppe a été inscrite au budget primitif de l'exercice 2009 pour aider les associations, à charge pour la commission de proposer des critères de prise en charge.

Il est proposé de verser aux associations une aide basée sur les critères suivants :

- Accueil de loisirs du mercredi : 0,75 € / heure / enfant
- Accueil de loisirs des petites vacances : 0,60 € / heure / enfant
- Accueil de loisirs d'été sans repas : 0,25 € / heure / enfant
- Accueil de loisirs d'été avec repas : 0,40 € / heure / enfant

Cette aide sera réservée aux enfants résidant sur le canton d'Alby.

Sur ces bases, les associations bénéficieront de :

- AFR de Gruffy (été 2009) : 2 784,00 €
- AFR de Cusy (été 2009) : 3 333,25 €
- Vivre à Chapeiry (été 2009) : 1 487,50 €.

En ce qui concerne l'association Grignote en Bauges, dont le fonctionnement s'est étalé sur l'année scolaire 2008-2009, il est proposé de prendre en charge le déficit, soit 279,63 €. Les nouveaux critères s'appliquent à compter de l'année scolaire 2009-2010.

Le Conseil de Communauté décide de valider l'exposé de Mme DELORME et de verser les subventions proposées.

7- ECONOMIE : AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARCELLE PAR LA SEDHS :

Le conseil de communauté avait décidé le 4 mai 2009 la cession à la société CREOLA, (ex-SCP) d'une parcelle de 4 876 m² située en bordure de la ZAC d'Orsan. Le conseil autorise la SEDHS (gestionnaire de la ZAC) à vendre la parcelle voisine de 4 615 m² à cette société.

8- CONTRATS PRIS PAR DELEGATION :

M. MARTIN rend compte des contrats pris par délégation du conseil.

a) Contrat de bail précaire avec la société **BOUCHET BIPLEX pour l'Hôtel d'entreprises, bureau n°4, 160 € HT / mois a/c 1^{er} novembre 2009.**

b) Deux marchés relatifs à la **toiture photovoltaïque et réfection de couverture d'un gymnase**

Lot n°1 : toiture photovoltaïque raccordée au réseau avec la Société EVERBAT 73377 LE BOURGET DU LAC, pour un montant de **335 351,39 € HT.**

Lot n°2: couverture zinguerie avec la Société Charpentes du Lac 74320 SEVRIER pour un montant de **105 344,93 € HT.**

9- DIVERS :

- M. MARTIN informe le conseil que la signature du contrat de développement durable Rhône-Alpes aura lieu à la mairie de Rumilly le vendredi 20 novembre prochain à 16 heures en présence de Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région.

- M. MARTIN rappelle que la congrès des Maires de Haute-Savoie se déroulera le samedi 7 novembre à St-Julien. Un co-voiturage sera organisé depuis Alby.

- M.DUBOIS informe l'assemblée de l'avancement du Programme Local de l'Habitat. Il rappelle l'urgence de déposer des dossiers relatifs à l'action 3 : mutualiser les efforts de production de logements aidés au niveau de la Communauté de Communes. Il indique que trois dossiers examinés par le chargé de mission du SIGAL relatifs aux communes de Saint-Félix, Alby et Héry seront présentés au conseil du 30 novembre pour délibérer sur le montant de la subvention de la CCPA. M. MARTIN souhaite que le bureau se positionne rapidement sur l'attribution des pass-fonciers (10 sont prévus au PLH). Il demande aux communes d'avertir la Communauté des projets éligibles en habitats collectifs ou groupés sauf les maisons individuelles.

- M. DUBOIS rend compte de la réunion avec une délégation de la Communauté d'agglo d'Annecy sur une éventuelle extension des transports en commun sur le canton d'Alby. Une étude de faisabilité a été décidée pour expérimenter un service.

- A la demande de Mme PERDRIX, une délégation du SITOIA sera reçue par le bureau pour présenter le nouveau règlement des O.M.

- TELETHON : Une participation de la CCPA de 4 000 € est décidée par le conseil pour la location de tentes chauffées à l'occasion de l'organisation du téléthon près du collège d'Alby. Les crédits seront pris sur le Budget supplémentaire sur le compte dépenses imprévues.

La séance est levée à 22 h 45.

La secrétaire de séance,

Marie-Luce PERDRIX

Le Président,

Jean-Claude MARTIN